

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 2 – Janvier – Mars 2002

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2002 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

HOMMAGE A CHRISTIAN GAY BELLILE

Christian Gay Bellile nous a quittés brutalement le 23 février 2002. Christian a été un ami très cher, toujours fidèle et présent dans les moments difficiles. Il avait depuis longtemps montré son engagement pour la défense des droits de l'Homme, en particulier en Algérie. Initiateur du projet, auquel personne ne croyait à ses débuts, d'« Un jour pour l'Algérie » qui avait généré une importante mobilisation le 10 novembre 1997 dans la France entière, il avait rassemblé des personnalités politiques autour de la défense de la démocratie et de l'Etat de droit en Algérie.

Impliqué depuis de nombreuses années dans la vie du Collectif, prenant une part active à ses activités et à la réalisation de ses objectifs de vérité et de justice, il en était récemment devenu le trésorier.

Sa gentillesse, son enthousiasme et sa disponibilité nous manqueront.

Tous les membres du conseil d'administration du Collectif tenaient à le saluer et à lui rendre hommage. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et l'assurons de notre soutien et de toute notre sympathie.

« QUATRE HEURES POUR L'ALGERIE »

A l'initiative du CEDETIM, les associations « Vérité et justice pour l'Algérie », « Algérie-Droits de l'Homme pour Tous », « le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie » et « Vivre Ensemble dans l'Est parisien » ont organisé une conférence débat qui s'est tenue le 9 février 2002 dans la salle des Metallos du 11^{ème} arrondissement.

En présence de personnalités diverses, un état des lieux de la situation politique et des droits de l'Homme en Algérie a été dressé grâce aux interventions, notamment de Ali Yahia Abdenour, Président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), Rachid Ralaoui, représentant du SNAPAP, syndicat autonome algérien, de Salima Ghazali, directrice du journal « La Nation » ; journal interdit depuis décembre 1996, et de Nassera Dutour qui, par son témoignage sur les Disparu(e)s, a clos ce meeting.

TOURNEE CANADIENNE DU 1^{ER} AU 10 MARS 2002

Les associations canadiennes « Alternatives », « Droits et Démocratie », et l'« Association des droits de la personne au Maghreb » ont organisé pour le Collectif une tournée au Canada sur le thème : *le droit de savoir sur les disparitions en Algérie*. Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie était représenté par Nassera Dutour.

Durant neuf jours, elle a animé plusieurs discussions, rencontré de nombreuses personnalités politiques et syndicales, répondu à de nombreuses interviews et donné plusieurs conférences-débats, et une conférence de presse sur les Disparu(e)s au siège du centre « Droit et Démocratie » à Montréal. Le 8 mars, journée de la femme, un lâcher de ballons a eu lieu devant le consulat d'Algérie à Montréal. Chaque ballon portait le nom d'une femme algérienne disparue. La presse québécoise et algérienne ont très largement couvert cette tournée.

PARTICIPATION AU FORUM « CITOYENNES DES DEUX RIVES »

L'association « Citoyennes des deux rives » œuvre en faveur du droit des femmes dans le pourtour méditerranéen. Une rencontre a été organisée les 15 et 16 mars à la mairie de Paris sur le thème « Femmes de la Méditerranée : Mémoires et Horizons ». « Les droits de la femme » ou « les femmes dans l'immigration » étaient les sujets sur lesquels des femmes tunisiennes, marocaines, libanaises, israéliennes, palestiniennes, juristes, chercheurs, historiennes, politiques ont débattu. Nassera Dutour, en tant que mère de disparu et porte-parole du Collectif, a été invitée à prendre la parole sur le thème : « Luttés pour la démocratie, la justice et la paix ».

PARTICIPATION AU FESTIVAL « VOIX DE FEMMES » EN BELGIQUE

Le festival « Voix de Femmes », organisé autour d'ateliers de rencontres et de discussions mais aussi de concerts et de spectacles, s'est tenu à Bruxelles du 25 au 30 mars 2002. Parmi les thèmes abordés, trois jours ont été consacrés aux disparitions forcées. L'ouverture de ce

festival a été consacrée à la présentation des différentes associations.

Une rencontre publique a suivi cette première journée. Les séances de travail qui se sont déroulées les jours suivants ont donné naissance à la création du Réseau international des mères de disparus et des proches de disparus. A l'issue de ces travaux, une déclaration a été élaborée, lue et mise en scène pendant le concert de clôture du festival.

L'ALGERIE, L'UNION EUROPEENNE ET LES DISPARITIONS FORCEES.

L'Algérie s'apprête à signer avec l'Union européenne des accords d'association, ainsi qu'avec le Liban, lors de la réunion interministérielle qui se tiendra à Valence le 22 et 23 avril 2002.. Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie et SOLIDA (Soutien aux Libanais détenus arbitrairement) préparent dans le cadre de la Coalition Euro-Méditerranéenne, ont décidé de se réunir en Espagne dès le 20 avril 2002, entourés d'avocats et de juristes experts en droit international, pour un colloque ayant pour thème « Pouvoirs publics et disparitions forcées en Algérie et au Liban ».

Ce colloque sera suivi d'une conférence de presse et de manifestations. Il s'agit de souligner l'importance de la clause des droits de l'Homme pour que l'Union Européenne s'attache à la faire respecter par les Etats parties. Cet accord se fait alors que l'Algérie a déjà signé de nombreux traités et pactes internationaux sans pour autant les faire suivre d'effet.

LE DOSSIER « ALGERIE » N'EST PLUS UNE PRIORITE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL DES NATIONS UNIES SUR LES DISPARITIONS FORCEES OU INVOLONTAIRES

Suite à une rencontre informelle avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), Mme Tamara Kunanayakam, secrétaire du Groupe de travail des Nations-Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, l'a informée qu'en raison du manque de moyens octroyés par les Nations-Unies, la priorité serait donnée au traitement

des dossiers du Sri Lanka. Sur les 2000 dossiers « Algérie » déposés depuis 1998, 140 ont été mentionnés dans le rapport annuel du groupe de travail pour l'année 1999 et 46 dans son rapport 2000.

Lors du dernier conseil d'administration, le Collectif a décidé de demander un rendez-vous à Mary Robinson, Haut commissaire aux droits de l'Homme, sur ce sujet.

Il a par ailleurs été décidé d'associer le conseil d'administration au suivi des dossiers déposés à l'ONU pour lesquels une réponse du gouvernement algérien nous a été transmise par le groupe de travail sur les disparitions forcées. Enfin, une lettre sera écrite au ministre de la Justice, Mr Ahmed Ouyahia, en écho à sa déclaration du 10 mars 2002 à la radio algérienne, relative au nombre de disparus qu'il estime au nombre de 3300 disparus dont 600 seraient des terroristes ».

Jusqu'en 1998, les autorités algériennes affirmaient que « les disparus pouvaient se compter sur les doigts de la main ». Pendant la mission de la FIDH en 1997, le Président de l'Observatoire national des droits de l'Homme, M. Rezzag-Bara déclarait déjà avoir été saisi, entre 1994 et 1996, de 1 928 requêtes. A partir de 1998, les chiffres communiqués par les différentes autorités ont augmenté, de manière générale, mais toujours en dents de scie, pour s'élever en mai 2001, selon le ministre de l'Intérieur à 4 880 dossiers reçus par les bureaux d'accueil des wilayates.

La dernière déclaration de Mr Ahmed Ouyahia met clairement en valeur, par les contradictions qu'elle soulève et par la forme employée, la mauvaise volonté des autorités dans le traitement du problème des disparitions en Algérie.

« A ce jour, je n'ai cessé les recherches mais aucune autorité n'a daigné m'informer de la situation de mon époux qui a laissé quatre enfants tous en bas âge et sans ressources »
MAHDJOUBA.

FINANCEMENTS

Nous tenons à remercier Emmaüs France qui a renouvelé son soutien moral et financier pour l'année 2002 ainsi que la Fondation France-Libertés et la mairie de San Feliu en Espagne.

Nous tenons également à remercier NED (National Endowment for Democracy) qui a consenti à l'extension de la subvention 2001 jusqu'en avril 2002.

Après un bref rappel historique du Collectif dans la lettre d'information n° 1, nous sommes heureux de vous présenter des photos du bureau des familles de disparu(e)s, à Alger.

PARTICIPATION DE SOS-DISPARUS A UN SEMINAIRE AU CAIRE

Trois représentants de SOS Disparus ont participé du 15 au 18 février, à un séminaire organisé par Amnesty International sur le thème : *La réhabilitation psychologique et juridique des victimes des violations des droits de l'Homme.*

Ce séjour au Caire a été l'occasion pour les participants de visiter le centre égyptien Ennadim pour la réhabilitation des victimes de la violence ; visite au cours de laquelle il a été convenu d'organiser une série de stages au centre pour comparer les différentes méthodes de travail sur le suivi psychologique. Il a aussi été envisagé d'étudier les possibilités d'un projet commun sur Alger avec Amnesty International

UNE DELEGATION DE FREEDOM HOUSE A ALGER

Le bureau de SOS-Disparus a reçu le 16 février une délégation de l'organisation non gouvernementale américaine Freedom House. Lors de cette rencontre un historique de SOS Disparus a été fait, suivi d'une discussion sur les thèmes de l'impunité, de l'institution de la justice, des activités de l'association, et des problèmes que rencontrent au quotidien les familles de disparus.

Freedom House s'est montrée vivement intéressée par les projets de formation de jeunes avocats.



Entretien avec le père d'un disparu au bureau à Alger.



Conférence de presse au bureau Alger

ARRESTATION DE FAMILLES DE DISPARU(E)S LORS D'UNE MANIFESTATION A ALGER

Une manifestation était organisée par le FFS (Front des Forces Socialistes) le 14 mars à Alger, pour la démocratie en Algérie. Cette manifestation a été réprimée et n'a donc pas pu se tenir. Des manifestants ont été interpellés, arrêtés et interrogés par les forces de l'ordre. Parmi eux, Abderrahmane Khelil, membre de S.O.S. Disparus et membre de la LADDH, ainsi que des Familles de Disparu(e)s.

Les mères de disparus ont été frappées par les policiers qui leurs ont arraché les photos de leurs proches disparus, les ont déchirées et piétinées. Certains d'entre eux ont été arrêtés puis tous ont été relâchés quelques heures plus tard.

Lors de cet événement, le bureau de SOS Disparus s'est largement mobilisé, diffusant des communiqués pour informer la presse et la communauté internationale.

BLOCUS DU SIEGE DES NATIONS UNIES A ALGER

Le 18 mars 2002, jour de l'ouverture de la 58^{ème} session de la Commission des droits de l'homme de l'organisation des Nations Unies (ONU) à Genève, une délégation des familles de disparus devait être reçue par le représentant de l'ONU à Alger, Mr Lambo, pour lui remettre le Mémoire des Familles de Disparus.

Trois cents personnes environ qui devaient accompagner la délégation et se rassembler devant le siège de l'ONU à cette occasion n'ont finalement pas pu approcher des lieux. Les forces de l'ordre ont malmené les manifestants et dispersé la foule. Abderahmane Khelil, de SOS Disparu et des manifestants ont été arrêtés et interrogés.

C'est en personne que Mr Lambo s'est donc déplacé au siège de SOS Disparu où les familles ont pu lui remettre le Mémoire. Il a pris connaissance, à ce moment là, des faits qui s'étaient déroulés.

LES CRAINTES DE NOUVELLES DISPARITIONS FORCES SUBSISTENT

Le 26 janvier 2002, M. Omar Toumi a quitté son domicile pour se rendre à l'hôpital et n'en est jamais revenu. Sa mère l'a cherché partout (lieux de détention, commissariats, tribunaux...) plusieurs jours durant (voir Lettre d'information n°1).

Finalement, le 11 février (bien que le délai légal de garde à vue en Algérie soit de douze jours), Mme Toumi a été informée oralement par le procureur d'El Harrach que son fils avait été présenté à un juge d'instruction le 7 février et qu'il était détenu à la prison d'El Harrach à Alger. Depuis, sa famille ainsi que son avocat ont pu lui rendre visite.

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie a été saisi par d'autres familles qui ont récemment reçu la visite de policiers ou des convocations de différents commissariats, pour « enquête » sur un de leurs enfants. Ces méthodes, déjà utilisées durant ces dix dernières années, nous font craindre qu'il n'y ait aucune volonté de la part des autorités algériennes de

mettre fin à ces pratiques. Le cas de **Gouasmia Hillel** en témoigne. Ce jeune homme de 22 ans avait été enlevé le 10 septembre torturé et séquestré pendant 70 jours, puis libéré en le déposant sur un lieu distant, à 18 km de son domicile. Le 24 février 2002, il se fait encore enlevé, toujours par des éléments de sécurité militaire, puis torturé sur la voie publique.

Le 17 mars 2002, il échappe à une tentative d'enlèvement, toujours par les mêmes éléments.

Le 18 mars 2002, le lendemain il est encore sujet à une tentative d'enlèvement mais cette fois-ci en lui tirant dessus ; il réussit à leur échapper. Gouasmia Hillel est entré, depuis ce 18 mars 2002, en clandestinité.

VISITE D'UN JOURNALISTE DE FRANCE INTER

Le 10 mars, Benoît Colombat, journaliste de France Inter, est reçu au bureau de SOS-Disparu. M. Colombat, préparait une émission sur les accords d'Evian, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la signature. Ce dernier, qui en premier lieu souhaitait interviewer des familles ayant vécu la guerre d'Algérie, s'est également intéressé aux parents de disparus qui ont connu la violence de ces dernières années.

CONDAMNATION ALOURDIE EN APPEL DU DEFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME, MOHAMED SMAÏN/ COMITE DE SOUTIEN A MOHAMED SMAÏN

Le 24 février 2002, Mohamed Smaïn, représentant de la LADDH à Relizane, a été condamné par la cour d'appel de Oran à un an de prison ferme et au paiement de dommages et intérêts de 30 000 DA pour chacun des neuf plaignants. Il s'est pourvu en cassation.

Suite à cette condamnation, une conférence de presse a été organisée par SOS Disparu et la LADDH. La conférence était animée par Mohamed Smaïn, et s'est tenue en présence de Ali Yahia Abdennour et des membres de SOS Disparu

Parallèlement à cette action en Algérie, un comité de soutien à Mohamed Smaïn a été créé sur Paris, à l'initiative des associations « Algérie-Droits de l'Homme pour tous », « Vérité et Justice pour l'Algérie », la « Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme » (LADDH), et « le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie ».

Appel du comité de soutien

Le 24 février 2002, le verdict est tombé : Mohamed SMAÏN est condamné en appel à une peine d'un an de prison ferme et au paiement de dommages et intérêts de 30000 DA pour chacun des neuf plaignants. Il s'est pourvu en cassation. C'est un nouveau coup dur pour les militants algériens des droits de l'Homme. A l'approche des élections législatives prévues le 30 mai prochain, l'avertissement est clair : le régime ne veut pas de vagues.

Mohamed SMAÏN continue de subir harcèlement, pressions, répressions et condamnations de plus en plus lourdes.

Son histoire : Responsable de la LADDH (Ligue Algérienne des Droits de l'Homme) pour l'ouest du pays, il était accusé de diffamation pour avoir fait connaître la réalité des charniers à Rélizane en défendant le droit des familles des disparus à obtenir une réponse correcte à la question : « que sont devenus nos enfants, où sont nos enfants ? »

Pourtant Mohamed SMAÏN est victime d'un faux procès destiné à étouffer la vérité tout en favorisant l'impunité. La réalité est celle d'un groupe paramilitaire (le GAT) organisé par HADJ FERGANE vers 1993 et placé sous le contrôle direct de la DRS (Direction Recherche et Sécurité) de l'armée nationale populaire, au niveau de la wilaya de Rélizane. Le groupe est responsable d'enlèvements suivis de disparitions et d'assassinats à grande échelle, selon les témoignages directs des proches de victimes.

Le « crime » de Mohamed SMAÏN a été d'entreprendre des recherches au nom des familles de disparu(e)s, de découvrir la réalité des charniers, de reconnaître avec d'autres témoins la responsabilité de HADJ FERGANE et de son groupe et de les dénoncer publiquement aux Algériens et à l'opinion internationale.

En 1998, HADJ FERGANE et six de ses compagnons sont mis en accusation par la population. Le groupe est mis aux arrêts le 27 mars 1998 puis libéré quinze jours plus tard. La réaction officielle est qu'« une information judiciaire, ouverte le 11 avril 1998 sous le numéro 885/257/98, est toujours pendante devant la juridiction militaire

La célérité avec laquelle M. Smaïn est poursuivi et condamné contraste avec la lenteur de l'instruction intentée à l'encontre de Hadj FERGANE et de son groupe. Il s'agit là de la preuve manifeste d'une justice aux ordres.

Un comité de soutien à Mohamed SMAÏN, qui vient de se mettre en place, salue son courage de défenseur des droits de l'Homme et se tient à ses côtés pour obtenir sa relaxe et sa réhabilitation.

Le vrai procès de RELIZANE est celui des charniers, de l'établissement de leur réalité et du jugement des vrais coupables et de leurs commanditaires. Le comité de soutien appelle les militants et associations de défense des droits de l'Homme à le rejoindre.

Sont déjà membres du comité de soutien : Kamel Daoud, Président Algérie droits de l'Homme pour tous (ADHT), Nassera Dutour, Porte parole du Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA), Yahia Assam, membre de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), Nesrou

lah Yous, Président Vérité et justice pour l'Algérie (VJPA), Nouredine Abdi, Vice-président ADHT, Zaïma Benachour, CFDA, et secrétaire ADHT, Gérard Dutour, CFDA, Halima Thiery-Boumediene, Députée européenne, Pascal Holenweg, Commission socialiste de solidarité internationale, Marine, CEDETIM, François Gèze, Edition la Découverte.

* Si vous souhaitez faire partie de ce comité de soutien, il vous suffit d'écrire à l'adresse e. mail suivante : tous_des_smain@yahoo.fr.